

# UNE CONCENTRATION PLUS STRATÉGIQUE



Des agriculteurs maliens de la région de Niolo peuvent compter sur une pompe éolienne pour leur fournir l'eau nécessaire à leurs récoltes.

*les pays à garantir, à maintenir et à accroître la viabilité de l'environnement, surtout en ce qui a trait aux changements climatiques, à la dégradation des terres, à l'approvisionnement en eau douce et à l'assainissement ainsi qu'à l'urbanisation. Le Canada cherchera également à renforcer les accords environnementaux mondiaux, le développement des capacités et les institutions de financement multilatérales.*

Tel qu'il est mentionné dans le *Millennium Ecosystem Assessment Report*, le développement efficace et à long terme repose sur des écosystèmes sains. Ces derniers sous-tendent de multiples aspects comme la santé humaine, les moyens de subsistance, la biodiversité, la sécurité, ainsi que la science et la culture. Le septième Objectif de développement du millénaire — assurer un environnement durable — souligne le fait que la dégradation de l'environnement a des effets néfastes partout dans le monde, les plus graves frappant les pays les plus pauvres. Les approches communautaires pilotées par les pays pour

gérer les ressources naturelles et les écosystèmes constituent un élément essentiel à la réduction de la pauvreté. En l'absence de systèmes adéquats d'approvisionnement en eau, de terres et d'autres ressources pour assurer la survie et retirer un revenu, il pourrait être impossible de briser le cycle de la pauvreté. De meilleurs résultats sur le plan de l'environnement ne seront obtenus que si le renforcement des investissements axés sur l'environnement fait partie intégrante d'un plan de développement mieux structuré et plus équitable.

Le Canada possède des compétences bien établies et diverses dans les domaines de la recherche, du développement et du transfert de technologies écologiques, y compris l'énergie propre. Il est également un chef de file sur le plan du savoir-faire environnemental, y compris dans les domaines des sciences de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles comme l'aridoculture, la conservation des sols, la gestion des bassins hydrographiques et la gestion durable des forêts. Le Canada investira dans les technologies écologiques ainsi que dans la gestion adaptative active dans les pays en développement.

On continuera de favoriser l'intégration des facteurs environnementaux dans tous les aspects de l'analyse, de la programmation et des décisions liées à l'aide au développement. À cette fin, le gouvernement prendra des mesures afin d'intégrer davantage l'analyse environnementale et l'Évaluation environnementale stratégique dans tous les aspects de ses initiatives de développement et continuera de se conformer à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* pour tous ses projets de développement international.

La programmation environnementale et les initiatives canadiennes porteront sur des secteurs précis, entre autres :

- **Réduire l'impact des changements climatiques.** En 2005, le Canada sera l'hôte d'une rencontre historique des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto. Selon les circonstances et les besoins précis des pays, le Canada aidera les pays en développement à faible revenu à garantir pour l'avenir un bas niveau d'émissions de carbone, ce qui aura des retombées locales et mondiales sur les plans social et économique ainsi que sur les écosystèmes.